# L'exonération de la TVA étendue à la flotte de pêche côtière

**Economie**

Posté par: Visiteur

Publié le : 03-02-2008 11:33:10

**L'exonération de la TVA sera étendue à la flotte de pêche côtière, compte tenu des similitudes de ce segment avec l'armement hauturier (zones de pêche, espèces, marchés, etcà), a décidé une commission interministérielle mise en place par le gouvernement en vue de statuer sur la question.**

Présidée par le ministre des affaires économiques et générales et regroupant les représentants des départements des Finances et de l'économie et de la pêche maritime, cette commission a également statué sur les prix de vente du gasoil pêche qui connaîtront une baisse de l'ordre de 30 centimes le litre à partir du 1er février 2008, date à laquelle le dispositif susvisé entre en vigueur, indique vendredi le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime dans communiqué.

Parallèlement à ces mesures, les sociétés de distribution se sont engagées à réduire la différence de prix entre les segments côtier et hauturier, et ce dans un délai n'excédant pas deux mois, ajoute le document, précisant qu'un programme de mise à niveau et de modernisation de la flotte de pêche côtière et artisanale, permettant une meilleure valorisation des produits débarqués et par conséquent une meilleure couverture des charges d'exploitations, sera également engagé par le département de la pêche maritime et ce en concertation étroite avec les organisations professionnelles concernées.

Selon la même source, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime a engagé un processus de concertation avec la profession dans le but de mettre en place avant fin de févier 2008, un plan d'action visant à atténuer l'impact du renchérissent du coût du carburant au niveau des charges d'exploitation des unités de pêche.

Ce ministère a également tenu des consultations avec le ministère de l'Energie et des Mines, de l'Eau et de l'Environnement et les représentants des sociétés des produits pétroliers, en vue de rapprocher, autant que possible, les tarifs appliqués à la pêche côtière à ceux dont bénéficie l'armement hauturier et également de répercuter, de façon immédiate, toute baisse survenue au niveau du prix international.

Le prix de vente du carburant pêche a sui des augmentations vertigineuses au cours des trios dernières années, au point de constituer une menace sérieuse pour la durabilité du secteur halieutique national, rappelle le communiqué.

MAP